

**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr. générale  
5 août 2009  
Français  
Original: anglais

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique****Rapport de la trentième session de l'Organe subsidiaire  
de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn  
du 1<sup>er</sup> au 10 juin 2009**

## Table des matières

|   | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. Ouverture de la session<br>(Point 1 de l'ordre du jour) .....  | 1–2                | 3           |
| II. Questions d'organisation<br>(Point 2 de l'ordre du jour) .....  | 3–6                | 3           |
| A. Adoption de l'ordre du jour<br>(Point 2 a) de l'ordre du jour).....  | 3–4                | 3           |
| B. Organisation des travaux de la session<br>(Point 2 b) de l'ordre du jour).....   | 5–6                | 4           |
| III. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques<br>et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements<br>(Point 3 de l'ordre du jour) .....            | 7–16               | 4           |
| IV. Mise au point et transfert de technologies<br>(Point 4 de l'ordre du jour) .....  | 17–30              | 6           |
| V. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en<br>développement: moyens d'inciter à prendre des mesures<br>(Point 5 de l'ordre du jour) .....                           | 31–42              | 8           |
| VI. Recherche et observation systématique<br>(Point 6 de l'ordre du jour) .....   | 43–66              | 10          |
| VII. Questions méthodologiques relevant de la Convention<br>(Point 7 de l'ordre du jour) .....  | 67–107             | 14          |
| A. Examen des informations relatives aux inventaires des gaz à effet de<br>serre notifiés par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et<br>besoins de formation correspondants..... | 67–79              | 14          |
| B. Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre .....   | 80–87              | 16          |

|         |   |         |    |
|---------|---|---------|----|
| C.      | Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux .....  | 88–92   | 18 |
| D.      | Lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre .....   | 93–107  | 18 |
| VIII.   | Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto (Point 8 de l'ordre du jour) .....   | 108–117 | 20 |
| A.      | Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23) .....                | 108–109 | 20 |
| B.      | Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre .....   | 110–115 | 21 |
| C.      | Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre.....   | 116–117 | 21 |
| IX.     | Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto (Point 9 de l'ordre du jour) .....   | 118–122 | 22 |
| X.      | Coopération avec les organisations internationales compétentes (Point 10 de l'ordre du jour) .....  | 123–128 | 22 |
| XI.     | Questions diverses (Point 11 de l'ordre du jour) .....  | 129     | 23 |
| XII.    | Rapport de la session (Point 12 de l'ordre du jour) .....   | 130     | 23 |
| XIII.   | Clôture de la session .....   | 131–134 | 23 |
| Annexes |   |         |    |
| I.      | Projet de décision sur les principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement .....  |         | 25 |
| II.     | Éléments du programme de travail concernant la révision des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels» ..... |         | 28 |
| III.    | Text for further consideration by the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice and the Subsidiary Body for Implementation .....  |         | 30 |
| IV.     | Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa trentième session.....  |         | 32 |

## I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La trentième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue à l'hôtel Maritim, à Bonn (Allemagne), du 1<sup>er</sup> au 10 juin 2009.
2. La Présidente du SBSTA, M<sup>me</sup> Helen Plume (Nouvelle-Zélande), a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Elle a aussi salué M. A. H. M. Rezaul Kabir (Bangladesh) en sa qualité de Vice-Président du SBSTA et M. Purushottam Ghimire (Népal) en sa qualité de Rapporteur de cet organe.

## II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

### A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> juin, le SBSTA a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/2009/1). Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un a parlé au nom du Groupe composite, un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, un au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un au nom des pays les moins avancés (PMA).
4. À la même séance, le SBSTA a adopté l'ordre du jour suivant, sans le modifier:
  1. Ouverture de la session.
  2. Questions d'organisation:
    - a) Adoption de l'ordre du jour;
    - b) Organisation des travaux de la session.
  3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
  4. Mise au point et transfert de technologies.
  5. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures.
  6. Recherche et observation systématique.
  7. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
    - a) Examen des informations relatives aux inventaires des gaz à effet de serre notifiés par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et besoins de formation correspondants;
    - b) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre;
    - c) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux;

- d) Lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre.
- 8. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
  - a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23);
  - b) Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre;
  - c) Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre.
- 9. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
- 10. Coopération avec les organisations internationales compétentes.
- 11. Questions diverses.
- 12. Rapport de la session.

## **B. Organisation des travaux de la session**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> juin, au cours de laquelle la Présidente a appelé l'attention des participants sur le projet de programme de travail affiché sur le site Web de la Convention. Sur proposition de la Présidente, le SBSTA est convenu de suivre ce programme de travail. Le secrétariat a informé le SBSTA de l'état de la documentation et d'autres questions pertinentes.

6. Le SBSTA a accepté d'admettre provisoirement, en qualité d'observateur, les organisations qui en avaient fait la demande<sup>1</sup>, conformément aux dispositions du paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention, sans préjudice de la décision que prendrait la Conférence des Parties.

## **III. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements**

(Point 3 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

7. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances, tenues les 1<sup>er</sup> et 10 juin, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2009/INF.3, FCCC/SBSTA/2009/MISC.4 et FCCC/SBSTA/2009/MISC.6. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont un a parlé au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

---

<sup>1</sup> Les organisations ayant demandé à être admises provisoirement en qualité d'observateur sont énumérées aux pages 14 et 15 du journal du 1<sup>er</sup> juin 2009 (FCCC/2009/II/OD/1).

8. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), du Partenariat de collaboration sur les forêts, du Groupe international d'experts sur l'adaptation des forêts aux changements climatiques<sup>2</sup> et du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Une déclaration a aussi été faite au nom des organisations non gouvernementales (ONG) syndicales.

9. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par la Présidente, avec le concours de M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et M. Donald Lemmen (Canada). À la 3<sup>e</sup> séance, M. Lemmen a rendu compte des résultats de ces consultations.

10. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>3</sup> proposées par la Présidente.

## 2. Conclusions

11. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le rapport d'activité pour la période allant de sa vingt-neuvième à sa trentième session<sup>4</sup> et a pris note des documents FCCC/SBSTA/2009/MISC.4 et FCCC/SBSTA/2009/MISC.6 contenant les points de vue des Parties et des organisations compétentes sur les mesures, méthodes et outils visant à accroître la résilience économique aux changements climatiques et à réduire la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables, et sur les méthodes appliquées pour intégrer et développer la planification et les initiatives en matière d'adaptation aux niveaux national, infranational, communautaire et local, et les enseignements tirés, les bonnes pratiques, les lacunes, les besoins, les obstacles et les contraintes en matière d'adaptation, respectivement.

12. Le SBSTA a remercié les Gouvernements cubain et égyptien d'avoir accueilli les ateliers techniques consacrés, respectivement, à l'incorporation, dans les politiques et programmes nationaux, des pratiques, outils et systèmes employés pour l'évaluation et la gestion des risques climatiques et des stratégies de réduction des risques de catastrophe, et aux moyens d'accroître la résilience économique aux changements climatiques et de réduire la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables, notamment par la diversification économique.

13. Le SBSTA s'est félicité de la participation directe et des contributions des Parties et d'un grand nombre d'organisations<sup>5</sup> à la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Il a exprimé sa gratitude aux organisations qui avaient pris ou avaient fait part de leur intention de prendre des initiatives à l'appui de l'objectif de ce programme, notamment en soumettant des engagements d'action au secrétariat<sup>6</sup>.

14. Le SBSTA a estimé qu'il fallait renforcer le rôle catalyseur du programme de travail de Nairobi et est convenu de redoubler d'efforts à cette fin. Il a demandé au secrétariat de continuer de mobiliser des organisations pour participer à la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi, conformément aux conclusions formulées par le SBSTA à sa vingt-huitième session.

<sup>2</sup> L'évaluation du Groupe d'experts a été coordonnée par l'Union internationale des instituts de recherche forestière (UIIRF).

<sup>3</sup> Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2009/L.2.

<sup>4</sup> FCCC/SBSTA/2009/INF.3.

<sup>5</sup> On comptait 136 organisations associées au programme de travail de Nairobi au 1<sup>er</sup> juin 2009.

<sup>6</sup> Au 1<sup>er</sup> juin 2009, 84 engagements d'action avaient été présentés par les organisations associées au programme de travail de Nairobi.

15. Le SBSTA a examiné les travaux entrepris par le secrétariat, suivant les indications de sa Présidente, afin d'assurer la promotion du programme de travail de Nairobi auprès des acteurs concernés aux niveaux local, national et régional, notamment auprès de ceux qui mènent des activités liées à l'éducation, à la formation et à la sensibilisation. Il a prié le secrétariat de poursuivre ces travaux.

16. Le SBSTA s'est félicité de la diffusion des produits d'information faciles d'emploi élaborés par le secrétariat pour valoriser les résultats et les renseignements obtenus dans le cadre du programme de travail de Nairobi, et a demandé au secrétariat de poursuivre la mise au point et la diffusion de ces produits.

## **IV. Mise au point et transfert de technologies**

(Point 4 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

17. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances, les 1<sup>er</sup> et 10 juin, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2009/INF.1 et de trois rapports du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT), des documents FCCC/SB/2009/1 et Summary, FCCC/SB/2009/2 et Summary et FCCC/SB/2009/3 et Summary. Des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties.

18. En outre, une déclaration a été faite au nom des ONG du monde des affaires et de l'industrie et une autre par un représentant des ONG écologiques.

19. À la 1<sup>re</sup> séance, la Présidente a invité M. Bruce Wilson (Australie), Vice-Président du GETT, à rendre compte des activités de ce groupe. À la même séance, le SBSTA est convenu d'examiner les rapports intérimaires du GETT mentionnés dans le cadre d'un groupe de contact commun avec le SBI, coprésidé par M. Carlos Fuller (Belize) et M. Holger Liptow (Allemagne). À la 3<sup>e</sup> séance, M. Fuller a rendu compte des consultations tenues dans ce cadre.

20. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>7</sup>, proposées par la Présidente.

### **2. Conclusions**

21. Le SBSTA et le SBI ont accueilli favorablement l'élection de M. Arthur Rolle (Bahamas) en qualité de Président du GETT et de M. Wilson en qualité de Vice-Président du GETT pour 2009.

22. Le SBSTA et le SBI ont pris note de l'exposé oral du Président du GETT sur les conclusions des réunions du Groupe tenues respectivement du 24 au 26 février 2009 et les 13 et 14 mai 2009 à Bonn (Allemagne). Le SBSTA et le SBI ont félicité le GETT pour avoir communiqué ses rapports pour la session en cours. Ils se sont félicités de l'initiative prise par le GETT de tenir un dialogue informel avec le monde des affaires durant sa réunion de mai 2009, dialogue au cours duquel les représentants du monde des affaires ont fait part de leurs positions et ont exprimé le souhait de jouer un rôle encore plus actif, ce qui est essentiel pour le succès du processus. Le SBSTA et le SBI ont fait observer qu'il fallait réfléchir plus avant à la possibilité de créer un moyen efficace pour faire participer plus pleinement le secteur privé au processus. Ils ont encouragé le GETT à continuer de faire

---

<sup>7</sup> Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2009/L.8.

participer à ses travaux, selon qu'il conviendra, les autres parties prenantes, notamment les institutions financières publiques et privées, les ONG et les milieux universitaires.

23. Le SBSTA et le SBI ont accueilli avec satisfaction les rapports du GETT sur les options de financement<sup>8</sup> et une stratégie à long terme<sup>9</sup>, et le projet de rapport du GETT sur les indicateurs de résultats<sup>10</sup>.

24. Le SBSTA et le SBI ont dit attendre avec intérêt le rapport final du GETT sur les indicateurs de résultats, qui sera communiqué à leur trente et unième session. Ce rapport comprendra une série d'indicateurs de résultats qui serait l'un des outils que le SBI pourrait utiliser pour examiner et évaluer l'efficacité de l'application des paragraphes 1 c) et 5 de l'article 4 de la Convention et pour suivre et évaluer périodiquement l'efficacité du cadre pour le transfert de technologies<sup>11</sup>, conformément à la demande formulée dans la décision 4/CP.13.

25. Le SBSTA et le SBI ont noté que les rapports du GETT sur les options de financement et sur une stratégie à long terme contenaient une multitude d'informations et toute une série de conclusions importantes que les Parties pourraient utiliser pour mener en connaissance de cause leurs travaux sur la mise au point et le transfert de technologies dans le cadre du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Ils ont invité le Groupe à examiner, selon qu'il conviendra, les informations contenues dans ces rapports. Ils l'ont aussi invité à examiner, selon qu'il conviendra, le rapport mentionné au paragraphe 24 ci-dessus, une fois que la version finale en aura été établie.

26. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport de synthèse établi par le secrétariat sur les besoins technologiques des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I)<sup>12</sup>. Il s'est félicité de ce que 69 Parties non visées à l'annexe I avaient achevé l'évaluation de leurs besoins technologiques et a encouragé les autres à achever ou actualiser leurs évaluations et à les communiquer au secrétariat pour qu'il les affiche sur le site du mécanisme d'échange d'informations techniques de la Convention (TT:CLEAR). Le SBSTA a aussi constaté qu'un pays développé partie non visé à l'annexe II de la Convention avait aussi communiqué un rapport sur l'évaluation de ses besoins technologiques.

27. Le SBSTA a reconnu que les nombreux rapports d'évaluation soumis constituaient une base pour l'analyse des besoins technologiques et que le rapport de synthèse mentionné au paragraphe 26 ci-dessus contenait donc une vaste gamme d'informations sur les besoins technologiques spécifiques à l'échelle des régions et des secteurs, les obstacles aux transferts de technologies, les besoins en matière de renforcement des capacités et les possibilités de transfert de technologies. Il a estimé que les rapports d'évaluation constituaient une bonne base pour renforcer l'application des paragraphes 1 c) et 5 de l'article 4 de la Convention.

28. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction la mise à jour du manuel intitulé *Conducting Technology Needs Assessments for Climate Change*<sup>13</sup> (Évaluer les besoins en matière de technologie dans l'optique des changements climatiques), établi par le Programme des

<sup>8</sup> FCCC/SB/2009/2 et Summary.

<sup>9</sup> FCCC/SB/2009/3 et Summary.

<sup>10</sup> FCCC/SB/2009/1 et Summary.

<sup>11</sup> Le cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention.

<sup>12</sup> FCCC/SBSTA/2009/INF.1.

<sup>13</sup> <<http://unfccc.int/ttclear/pdf/TNA%20Handbook%20-%20Advance%20Document%20June09.pdf>>.

Nations Unies pour le développement en collaboration avec le GETT et l'Initiative sur les technologies climatiques. Le SBSTA a encouragé les Parties non visées à l'annexe I de la Convention à utiliser ledit manuel pour évaluer leurs besoins technologiques. Il a estimé que le manuel devrait être considéré comme un document évolutif susceptible d'être actualisé et amélioré à l'avenir.

29. Le SBSTA a noté avec satisfaction l'offre faite par le Gouvernement du Botswana d'accueillir l'atelier régional africain sur l'élaboration de projets de transfert de technologies aux fins de financement, qui doit avoir lieu du 19 au 21 août 2009 à Gaborone (Botswana). Il a prié le secrétariat d'utiliser pour la tenue de l'atelier la publication établie dans le contexte de la Convention et intitulée «L'art de préparer et de présenter les propositions: guide d'élaboration de projets bancables pour le transfert de technologies»<sup>14</sup>.

30. Le SBSTA a prié le secrétariat, sous réserve que des ressources soient disponibles à cet effet:

a) De diffuser largement, sous forme électronique et sur support imprimé, les deux rapports du GETT sur les options de financement et sur une stratégie à long terme mentionnés au paragraphe 23 ci-dessus et le rapport sur les indicateurs de résultats visé au paragraphe 24 ci-dessus, une fois que la version finale en aura été établie;

b) D'établir un rapport sur les informations nécessaires pour utiliser les indicateurs de résultats et faciliter ainsi l'examen de l'application des paragraphes 1 c) et 5 de l'article 4 de la Convention conformément à la décision 13/CP.1 et pour suivre et évaluer périodiquement l'efficacité du cadre pour le transfert de technologies, conformément à la décision 4/CP.13, et de communiquer ledit rapport au SBSTA pour examen à sa trente-deuxième session.

## V. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures

(Point 5 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

31. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances, tenues les 1<sup>er</sup> et 10 juin, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2009/2, FCCC/SBSTA/2009/MISC.1 et Add.1 et 2, FCCC/SBSTA/2009/MISC.2 et Add.1 et 2 et FCCC/TP/2009/1. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont un a parlé au nom des pays du bassin du Congo.

32. Des déclarations ont été faites également par un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) parlant au nom du Partenariat de collaboration sur les forêts, un représentant du Forum des Nations Unies sur les forêts, un représentant parlant au nom des organisations non gouvernementales écologiques et un représentant s'exprimant au nom des organisations de peuples autochtones.

33. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M<sup>me</sup> Lilian Portillo (Paraguay) et M. Audun Rosland (Norvège). À la 3<sup>e</sup> séance, M<sup>me</sup> Portillo a rendu compte des consultations tenues dans ce cadre.

<sup>14</sup> Ce guide a été présenté à la douzième session de la Conférence des Parties en novembre 2006. Il peut être consulté sur <<http://unfccc.int/tclear/jsp/Guidebook.jsp>>.

34. À la 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>15</sup> proposées par la Présidente.

## 2. Conclusions

35. Le SBSTA a pris note du rapport sur la réunion d'experts consacrée aux questions méthodologiques concernant les niveaux d'émission de référence et les niveaux de référence, qui s'est tenue à Bonn (Allemagne) les 23 et 24 mars 2009<sup>16</sup>. Il a remercié les Gouvernements belge, norvégien et suisse de leur appui financier à la réunion d'experts. Il a également remercié le Gouvernement allemand de l'avoir accueilli.

36. Poursuivant son programme de travail sur les questions méthodologiques, tel qu'il est décrit à l'alinéa *a* du paragraphe 7 et au paragraphe 11 de la décision 2/CP.13, le SBSTA a examiné le texte d'un projet de décision sur les principes méthodologiques à appliquer dans la mise en œuvre des activités se rapportant à la décision 2/CP.13 (ce projet est présenté dans l'annexe I). Lorsqu'il a examiné ce projet de texte, le SBSTA a tenu compte, entre autres:

a) Des résultats de la réunion d'experts évoquée au paragraphe 35 ci-dessus et dont il est rendu compte dans le rapport de la réunion;

b) Des informations figurant dans le document technique intitulé «Cost of implementing methodologies and monitoring systems relating to estimates of emissions from deforestation and forest degradation, the assessment of carbon stocks and greenhouse gas emissions from changes in forest cover, and the enhancement of forest carbon stocks» (Coût de la mise en œuvre de méthodes et de systèmes de surveillance se rapportant aux estimations des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, à l'évaluation des stocks de carbone et des émissions de gaz à effet de serre résultant de variations du couvert forestier et à l'accroissement des stocks de carbone des forêts)<sup>17</sup>.

37. Le SBSTA est convenu de poursuivre, à sa trente et unième session, ses travaux sur cette question, en s'appuyant sur le projet de texte présenté dans l'annexe I.

38. Le SBSTA a pris note des informations communiquées par les Parties sur leurs expériences et leurs vues, ainsi que sur leurs besoins en matière de renforcement des capacités et de coopération sur les plans technique et institutionnel<sup>18</sup>, ainsi que des vues des Parties et des observateurs accrédités sur les questions relatives à la mise au point et à l'application des méthodologies qui intéressent les populations autochtones et les communautés locales<sup>19</sup>.

39. Le SBSTA a reconnu que pour obtenir des données et des informations exactes et précises permettant d'établir les niveaux de référence des émissions et les niveaux de référence évoqués au paragraphe 40 du document FCCC/SBSTA/2008/13 ainsi que pour mettre en place et exploiter des systèmes de surveillance, il faut répondre à des besoins de recherche et de renforcement des capacités, tels ceux identifiés dans les conclusions de la réunion d'experts évoquée au paragraphe 35 ci-dessus et les vues communiquées par les pays qui sont mentionnés au paragraphe 38 ci-dessus.

<sup>15</sup> Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2009/L.9.

<sup>16</sup> FCCC/SBSTA/2009/2.

<sup>17</sup> FCCC/TP/2009/1.

<sup>18</sup> FCCC/SBSTA/2009/MISC.2 et Add.1 et 2.

<sup>19</sup> Les informations communiquées par les Parties sont rassemblées dans le document FCCC/SBSTA/2009/MISC.1 et Add.1 et 2. Les informations communiquées par les observateurs accrédités peuvent être consultées sur le site Web de la Convention à l'adresse [http://unfccc.int/parties\\_observers/ngo/submissions/items/3689.php](http://unfccc.int/parties_observers/ngo/submissions/items/3689.php).

40. Le SBSTA a pris note de la communication orale que sa présidente a faite lors de la séance plénière d'ouverture, le 1<sup>er</sup> juin 2009, sur les moyens de faciliter la coordination de la mise en œuvre des activités liées à la décision 2/CP.13. Il lui a demandé de continuer à explorer les moyens de faciliter cette coordination et de lui rendre compte des résultats obtenus à sa trente et unième session.

41. Le SBSTA a pris note de l'importance de toutes les questions méthodologiques évoquées dans la décision 2/CP.13 et de celles mentionnées au paragraphe 36 ci-dessus et a constaté qu'il lui faudra peut-être réfléchir à d'autres directives sur les questions méthodologiques en fonction de toutes les décisions pertinentes que la Conférence des Parties pourra adopter à sa quinzième session.

42. Le SBSTA a rappelé aux Parties, aux organisations compétentes et aux parties prenantes qu'elles devaient continuer à échanger des informations sur les paragraphes 3, 5, 7, 9 et 11 de la décision 2/CP.13, via la plate-forme Web sur le site de la Convention et il les a encouragées à le faire<sup>20</sup>.

## VI. Recherche et observation systématique

(Point 6 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

43. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances, tenues les 1<sup>er</sup> et 10 juin, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2009/MISC.5, FCCC/SBSTA/2009/MISC.7 et Add.1, FCCC/SBSTA/2009/MISC.8 et FCCC/SBSTA/2008/MISC.11. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

44. Des déclarations ont aussi été faites par le Président du Comité directeur du Système mondial d'observation du climat (SMOC), par un représentant de la FAO parlant au nom du secrétariat du Système mondial d'observation terrestre (SMOT) et par un représentant de la Thaïlande qui s'exprimait au nom du Comité des satellites d'observation de la Terre.

45. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question lors de consultations informelles organisées par la Présidente avec le concours de M. Sergio Castellari (Italie) et de M. Clifford Mahlung (Jamaïque). À la 3<sup>e</sup> séance, M. Mahlung a rendu compte de ces consultations.

46. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>21</sup> proposées par la Présidente.

### 2. Conclusions

47. Le SBSTA a exprimé sa gratitude aux programmes et organismes régionaux et internationaux de recherche sur les changements climatiques (ci-après dénommés les programmes et organismes de recherche) et au GIEC pour les informations actualisées très utiles concernant les faits nouveaux survenus dans leurs activités de recherche et les nouvelles conclusions scientifiques intéressant la Convention. Ces informations ont été fournies à la réunion organisée durant la trentième session du SBSTA dans le cadre du dialogue sur la recherche engagé au titre de la décision 9/CP.11<sup>22</sup> et dans les contributions

<sup>20</sup> [http://unfccc.int/methods\\_science/redd/items/4531.php](http://unfccc.int/methods_science/redd/items/4531.php).

<sup>21</sup> Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2009/L.6.

<sup>22</sup> Outre le GIEC, les programmes et organismes de recherche ci-après étaient représentés à la réunion: Partenariat de recherche scientifique sur le système terrestre, Programme mondial de recherches sur le climat, Programme international géosphère-biosphère, Programme international sur les dimensions

rassemblées dans le document FCCC/SBSTA/2009/MISC.5. Le SBSTA a pris note d'une liste, établie par le secrétariat, des programmes et organismes internationaux et régionaux qui exercent une activité dans les domaines de la recherche en rapport avec les changements climatiques<sup>23</sup>.

48. Le SBSTA a confirmé que le dialogue sur la recherche jouait un rôle appréciable en fournissant de nouvelles informations scientifiques issues des recherches sur les changements climatiques entre chacun des rapports d'évaluation publiés par le GIEC. Il a également noté que de telles informations étaient d'une grande importance pour éclairer les délibérations tenues dans le cadre du processus découlant de la Convention. Le SBSTA a invité les programmes et organismes de recherche à continuer, dans le cadre du dialogue sur la recherche, de fournir des informations sur l'évolution des activités de recherche mentionnées aux alinéas *a* à *f* du paragraphe 47 du document FCCC/SBSTA/2007/4. Il a demandé au secrétariat d'afficher les exposés présentés dans le cadre du dialogue sur le site Web de la Convention afin qu'ils soient accessibles à un large public.

49. Le SBSTA est convenu que des réunions seraient à nouveau organisées dans le cadre du dialogue à sa trente-deuxième session et à ses sessions ultérieures, en consacrant plus de temps à la fois à l'examen approfondi par les Parties des nouvelles conclusions scientifiques et de l'évolution des activités de recherche, et aux exposés des Parties. Le SBSTA a demandé au secrétariat de prendre à cet égard les dispositions voulues en organisant les réunions dans le cadre du dialogue.

50. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, pour le 22 mars 2010, leurs vues sur les thèmes à examiner à la réunion qui se tiendrait à sa trente-deuxième session, en tenant compte de l'évolution des activités de recherche mentionnées aux alinéas *a* à *f* du paragraphe 47 du document FCCC/SBSTA/2007/4.

51. Le SBSTA a accueilli avec intérêt les informations du GIEC sur les préparatifs de son cinquième rapport d'évaluation. Il a rappelé les conclusions adoptées à sa vingt-neuvième session, dans lesquelles il avait indiqué que les Parties pouvaient fournir, par l'intermédiaire de leur coordonnateur, des informations sur les questions scientifiques et techniques qu'elles souhaitaient voir examiner à l'occasion de l'élaboration du cinquième rapport<sup>24</sup>.

52. Le SBSTA a encouragé les programmes et organismes de recherche à continuer d'effectuer de nouvelles études pour améliorer la compréhension des changements climatiques et remédier aux principales incertitudes recensées dans le quatrième rapport d'évaluation du GIEC, et à intensifier leurs efforts en vue de mieux intégrer la recherche climatologique dans toutes les disciplines. Il a également encouragé les programmes et organismes de recherche à développer leurs activités ayant trait aux pays en développement.

53. Le SBSTA a engagé les Parties et les programmes et organismes de recherche à redoubler d'efforts pour renforcer les capacités de recherche dans les pays en développement, en particulier en vue d'appuyer les mesures d'adaptation du type de celles

---

humaines des changements planétaires, DIVERSITAS, International Alliance of Research Universities, Système d'analyse, de recherche et de formation concernant le changement climatique mondial, Institut interaméricain de recherche sur les changements planétaires, Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires et septième Programme-cadre de la Communauté européenne et des pays associés. On trouvera des informations et des exposés supplémentaires à l'adresse <http://unfccc.int/3461.php>.

<sup>23</sup> Cette liste est affichée à l'adresse <http://unfccc.int/3461.php>.

<sup>24</sup> FCCC/SBSTA/2008/13, par. 85.

qui sont identifiées dans les activités en cours dans le cadre du programme de travail de Nairobi.

54. Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport sur l'état d'avancement du plan d'exécution du Système mondial d'observation du climat (SMOC) à l'appui de la Convention (ci-après dénommé le plan d'exécution du SMOC) établi par le secrétariat du SMOC suivant les indications du Comité directeur du SMOC, ainsi que le rapport de synthèse sur les informations nationales concernant les observations systématiques sur le climat<sup>25</sup>. Il a pris note des progrès appréciables accomplis dans la mise en place des divers systèmes d'observation intéressant la Convention, mais a également constaté qu'on n'était guère parvenu à combler les lacunes dans les systèmes d'observation *in situ* des pays en développement et que le financement disponible pour bon nombre de systèmes importants restait modeste par rapport aux besoins. Le SBSTA a constaté que, selon le rapport d'activité du SMOC, il faudrait, au cours des cinq prochaines années, accorder la priorité aux aspects suivants:

- a) Nécessité pressante de financer l'appui à la mise en œuvre des plans d'action régionaux du SMOC élaborés au cours de la période 2001-2006;
- b) Attention à accorder immédiatement à la conception et à la mise en place des réseaux nationaux et locaux requis pour l'évaluation des effets et l'adaptation aux changements climatiques;
- c) Désignation de coordonnateurs nationaux du SMOC dans de nombreux pays, en sus des 14 qui ont des dispositifs de coordination nationaux bien établis pour les observations climatologiques;
- d) Engagement nettement plus vigoureux et à un niveau plus élevé de la part des Parties en faveur du mécanisme de coopération du SMOC en vue d'appuyer la mise en œuvre du SMOC dans les pays en développement;
- e) Recherche de nouveaux mécanismes permettant d'assurer le fonctionnement continu à long terme de réseaux *in situ* essentiels, notamment pour les domaines océanique et terrestre, qui bénéficient actuellement d'un financement au titre de projets de recherche;
- f) Nécessité de soutenir énergiquement la mise au point et l'introduction de normes d'observation applicables à tout l'éventail des variables climatiques terrestres;
- g) Moyens de continuer à encourager la mise en œuvre coordonnée et la pérennité des éléments spatiaux multisectoriels du SMOC;
- h) Soutien sans réserve au «cadre mondial de services climatiques» axé sur l'observation et fondé sur la recherche, proposé pour approbation à la troisième Conférence mondiale sur le climat;
- i) Réaffirmation de l'utilité de rapports nationaux détaillés sur les observations systématiques effectuées au titre de la Convention en tant que mécanisme permettant de faciliter, de centrer et d'orienter la mise en œuvre du SMOC au niveau national.

55. Le SBSTA a instamment engagé les Parties et a invité les institutions des Nations Unies et organisations internationales compétentes à prendre les dispositions voulues pour tenir compte des priorités et des lacunes identifiées dans le rapport d'activité du SMOC, en particulier la mise en œuvre des plans d'action régionaux du SMOC, et assurer un fonctionnement continu à long terme des réseaux *in situ*, notamment pour les domaines océanique et terrestre.

---

<sup>25</sup> FCCC/SBSTA/2009/MISC.7 et Add.1.

56. Le SBSTA a souligné que la prise en compte de ces priorités aiderait les pays à s'adapter aux changements climatiques en se fondant sur des données et des informations solides.

57. Le SBSTA a noté qu'un plan d'exécution actualisé du SMOC tenant compte des nouvelles priorités, telles que la nécessité de disposer de données dans l'optique de l'adaptation, pourrait contribuer à faire progresser la mise en œuvre de ce système. Il a donc invité le secrétariat du SMOC à procéder, suivant les indications du Comité directeur du SMOC, à une mise à jour de ce plan avant sa trente-troisième session.

58. Le SBSTA a invité le secrétariat du SMOC à faire figurer, dans le plan d'exécution mis à jour, une ventilation des coûts à prévoir. Les coûts devraient être ventilés par région, par système d'observation et entre pays développés et pays en développement. Le SBSTA a invité le secrétariat du SMOC à communiquer un plan d'exécution actualisé provisoire en même temps qu'une estimation préliminaire des coûts avant la quinzième session de la Conférence des Parties et a demandé au secrétariat de communiquer ces informations dans un document de la série MISC.

59. Le SBSTA s'est félicité de l'appui accordé au secrétariat du SMOC. Il a noté que la charge de travail du secrétariat du SMOC serait sans doute alourdie par la prise en compte des priorités et des lacunes identifiées dans le rapport d'activité du SMOC. Il a donc invité tous les organismes qui parrainent cet organe<sup>26</sup> à envisager des moyens d'allouer des ressources suffisantes pour appuyer ces travaux.

60. Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport d'activité mis à jour du secrétariat du Système mondial d'observation terrestre (SMOT) sur les progrès réalisés dans l'évaluation de l'état d'avancement des normes applicables à chacune des variables climatiques essentielles (VCE) dans le domaine terrestre et sur le cadre prévu aux fins de l'élaboration de documents d'orientation, de normes et de directives pour l'établissement de rapports sur les systèmes d'observation terrestre du climat<sup>27</sup>, qui a été à nouveau mis au point suivant les indications données par le SBSTA à sa vingt-septième session<sup>28</sup>.

61. Le SBSTA s'est félicité de la proposition contenue dans le rapport d'activité mis à jour concernant un mécanisme terrestre commun aux organismes compétents des Nations Unies et à l'Organisation internationale de normalisation et a encouragé le secrétariat du SMOT et les organismes qui le parrainent à mettre en œuvre un tel mécanisme. Le SBSTA a également invité le secrétariat du SMOT et les organismes qui parrainent ce système à élaborer un plan de travail visant à mettre au point des normes et des protocoles d'observation pour les 13 VCE terrestres étudiées. Il a invité le secrétariat du SMOT à rendre compte des résultats de la mise en œuvre du mécanisme et de l'élaboration du plan de travail à la trente-troisième session du SBSTA.

62. Le SBSTA a apprécié au plus haut point le rapport mis à jour communiqué à sa vingt-neuvième session<sup>29</sup> par le Comité mondial d'observation de la Terre par satellite (CEOS), au nom des Parties qui apportent un appui aux agences spatiales associées aux observations à l'échelle mondiale. Il s'est félicité des progrès réalisés par ces agences comme suite au plan d'exécution du SMOC et de l'appui du CEOS aux observations spatiales du SMOC. Le SBSTA a en outre noté avec satisfaction l'engagement pris par les

<sup>26</sup> Organisation météorologique mondiale, Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Conseil international pour la science.

<sup>27</sup> FCCC/SBSTA/2009/MISC.8, qui remplace le document FCCC/SBSTA/2008/MISC.12.

<sup>28</sup> FCCC/SBSTA/2007/16, par. 40.

<sup>29</sup> FCCC/SBSTA/2008/MISC.11.

agences membres du CEOS de s'attacher à améliorer les données disponibles actuellement et à l'avenir pour la surveillance du carbone des forêts, comme indiqué dans une déclaration prononcée par un représentant du CEOS.

63. Le SBSTA a jugé souhaitable que la mise en œuvre coordonnée des éléments spatiaux multisectoriels du SMOC s'inscrive dans la durée, s'agissant de continuer à apporter une réponse coordonnée aux besoins identifiés dans le plan d'exécution du SMOC par l'intermédiaire du CEOS. Il a aussi encouragé le CEOS et les Parties qui apportent un appui aux agences spatiales associées aux observations mondiales à poursuivre et, si possible, à accélérer la mise au point de méthodes ainsi que la validation et l'interétalonnage des applications satellitaires destinées au domaine terrestre. Le SBSTA a invité le CEOS à rendre compte à sa trente-troisième session des progrès réalisés en vue de répondre aux besoins pertinents découlant de la Convention.

64. Le SBSTA a invité les participants à la troisième Conférence mondiale sur le climat qui se tiendra à Genève (Suisse) du 31 août au 4 septembre 2009 à prendre note des besoins découlant de la Convention, en particulier dans le domaine de la recherche et de l'observation systématique. Il a invité l'OMM à fournir des informations sur les résultats de la Conférence afin d'éclairer les travaux entrepris au titre de la Convention.

65. Le SBSTA a invité le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme à noter combien la recherche et l'observation systématique étaient importantes pour étayer la mise en œuvre de la Convention. Il l'a également invité à noter que la recherche et l'observation systématique devaient être renforcées, en particulier dans les pays en développement. Le SBSTA a fait valoir que toute action renforcée pour l'adaptation devait tenir compte de la nécessité de développer la recherche et l'observation systématique liées à l'adaptation. Le Groupe de travail spécial est invité à prendre en considération ces besoins dans ses délibérations.

66. Le SBSTA est convenu de recommander l'adoption d'un projet de décision sur cette question par la Conférence des Parties à sa quinzième session<sup>30</sup>.

## **VII. Questions méthodologiques relevant de la Convention**

(Point 7 de l'ordre du jour)

### **A. Examen des informations relatives aux inventaires des gaz à effet de serre notifiés par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et besoins de formation correspondants**

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

#### **1. Délibérations**

67. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, tenues les 2 et 10 juin, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2009/INF.2. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie.

68. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question lors de consultations informelles organisées par la Présidente avec le concours de M<sup>me</sup> Anke Herold (Allemagne). À la 3<sup>e</sup> séance, M<sup>me</sup> Herold a rendu compte de ces consultations.

---

<sup>30</sup> FCCC/SBSTA/2009/L.6/Add.1. Pour le texte final, voir FCCC/SBSTA/2009/3/Add.1.

69. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>31</sup> proposées par la Présidente.

## 2. Conclusions

70. Le SBSTA a pris note des informations figurant dans le document FCCC/SBSTA/2009/INF.2 et son annexe sur les activités liées à l'examen des informations soumises par les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) dans le cadre des inventaires des gaz à effet de serre (GES) établis au titre de la Convention, qui donnent des indications sur les activités prévues et bénéficiant d'un rang de priorité élevé aux fins de la gestion des processus d'établissement de rapports et d'examen pour 2010-2011.

71. Le SBSTA a souligné de nouveau combien il était urgent de renforcer la capacité du secrétariat de gérer les processus d'établissement de rapports et d'examen (notamment la formation d'experts chargés de l'examen des inventaires de GES, la planification et la réalisation des examens, l'organisation de réunions des examinateurs principaux, ainsi que le perfectionnement du système d'information sur les GES) et d'accorder la priorité à ces activités fondamentales<sup>32</sup>.

72. Le SBSTA a prié le secrétariat de continuer de soutenir les processus d'établissement de rapports et d'examen en menant à bien les activités suivantes:

a) Faciliter les travaux des examinateurs principaux, notamment en organisant leurs réunions annuelles;

b) Mettre au point et exécuter le programme actualisé de formation au titre de la Convention mentionné au paragraphe 79 ci-après, notamment en organisant un séminaire de formation annuel;

c) Gérer les processus d'établissement de rapports et d'examen, notamment en mettant à la disposition des équipes d'experts chargées des examens des rapports sur les données et des outils d'examen, et en améliorant ces rapports et ces outils grâce aux indications fournies par les équipes d'experts et les examinateurs principaux.

73. Le SBSTA a demandé au secrétariat de mener à bien les activités complémentaires ci-après, sous réserve que des ressources soient disponibles:

a) Intensifier les activités de formation, notamment en organisant des séminaires de formation régionaux et en mettant au point de nouveaux cours et séminaires de formation en ligne pour les experts familiarisés avec les examens des inventaires de GES, et en créant un poste supplémentaire d'administrateur pour un fonctionnaire chargé des activités de formation;

b) Renforcer sa capacité de gérer et d'améliorer le processus d'examen, notamment en étoffant l'aide qu'il apporte aux activités d'examen et en créant un poste supplémentaire d'administrateur pour un fonctionnaire chargé de l'assurance qualité des activités d'examen;

c) Apporter une contribution accrue sous la forme de documents analytiques sur des questions d'ordre méthodologique et liées aux directives en vue des réunions des examinateurs principaux;

<sup>31</sup> Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2009/L.7.

<sup>32</sup> FCCC/SBSTA/2008/13, par. 66.

d) Faciliter les consultations et la communication entre les examinateurs principaux sur les questions complexes, en recourant à divers moyens, notamment en organisant et mettant en place une «salle de réunion virtuelle» qui facilitera également les consultations et la communication entre les experts chargés de l'examen des inventaires au cours du processus d'examen.

74. Le SBSTA a prié le secrétariat d'accorder la priorité aux activités de formation renforcée et à l'assurance qualité des activités d'examen lorsqu'il exécuterait les activités mentionnées au paragraphe 73 ci-dessus.

75. Le SBSTA a invité les Parties visées à l'annexe I qui sont en mesure de le faire à fournir les fonds supplémentaires requis pour les activités mentionnées au paragraphe 73 ci-dessus.

76. Le SBSTA a réitéré la demande qu'il avait adressée aux Parties de désigner des experts en vue de leur inscription au fichier et de mettre à jour celui-ci au moins une fois par an. Il a encouragé les Parties à fournir autant d'experts que possible pour le processus d'examen des inventaires de GES.

77. Le SBSTA a demandé au secrétariat de créer sur son site Web une page réservée aux informations relatives à la formation des experts chargés de l'examen des inventaires de GES au titre de la Convention, où seront notamment affichés le calendrier des cours et des examens ainsi que les procédures de désignation des experts pour leur inscription au fichier.

78. Le SBSTA a prié les examinateurs principaux d'étudier, à leur prochaine réunion, l'opportunité de donner aux nouveaux experts chargés de l'examen des inventaires de GES davantage d'indications sur les méthodes applicables à la conduite des examens, notamment sur les différences de niveau de détail en fonction du type d'examen, et les moyens de leur fournir ces indications complémentaires.

79. Le SBSTA a décidé de recommander un projet de décision sur le programme de formation d'experts pour la conduite de l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I, en vue de son adoption par la Conférence des Parties à sa quinzième session<sup>33</sup>.

## **B. Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre**

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

80. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances, tenues les 1<sup>er</sup> et 10 juin, respectivement.

81. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question lors de consultations informelles organisées par la Présidente avec le concours de M<sup>me</sup> Erasmia Kitou (Communauté européenne). À sa 3<sup>e</sup> séance, M<sup>me</sup> Kitou a rendu compte de ces consultations.

82. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>34</sup> proposées par la Présidente.

---

<sup>33</sup> FCCC/SBSTA/2009/L.7/Add.1. Pour le texte final, voir FCCC/SBSTA/2009/3/Add.1.

<sup>34</sup> Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2009/L.4.

## 2. Conclusions

83. Le SBSTA s'est félicité des progrès accomplis par le secrétariat dans la poursuite de la mise au point de l'interface d'accès aux données relatives aux GES, notamment des mises à jour annuelles des données présentées dans les inventaires communiqués par les Parties visées à l'annexe I, du fait que des données présentées dans les inventaires communiqués par les Parties non visées à l'annexe I aient été incluses dans leurs communications nationales et de l'accès fourni par le biais de l'interface aux données sur les activités et aux coefficients d'émission implicites communiqués au secrétariat<sup>35</sup>, aux données sur la population et le produit intérieur brut (PIB)<sup>36</sup> et aux données sur les émissions nationales pour l'année de référence retenue au titre du Protocole de Kyoto pour les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également Parties au Protocole de Kyoto<sup>37</sup>. Le SBSTA a reconnu que l'interface d'accès aux données relatives aux GES est devenue un outil utile et polyvalent, qui est activement utilisé pour afficher et récupérer les données présentées dans les inventaires de GES communiquées par les Parties au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto.

84. Le SBSTA a noté que faute de ressources, le secrétariat n'a pas encore inclus dans l'interface une fonction permettant, sous une forme simple et conviviale, de calculer des indicateurs définis par les utilisateurs à partir des données sur les émissions, la population et le PIB susceptibles d'être obtenus par l'intermédiaire de l'interface<sup>38</sup>.

85. Le SBSTA, en réponse à la demande de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa quatrième session<sup>39</sup>, a étudié les moyens de fournir un accès en ligne aux informations contenues dans la base de données de compilation et de comptabilisation. Le SBSTA a jugé qu'il est techniquement possible d'inclure ces informations dans l'interface et il a prié le secrétariat de les y inclure avant la trente-troisième session de l'Organe, sous réserve que des ressources soient disponibles.

86. Le SBSTA a noté que l'insuffisance des ressources entrave désormais la mise en place de certaines fonctions de l'interface. Il a vivement engagé les Parties en mesure de le faire à fournir des ressources pour la mise au point de cette interface. Le SBSTA a recommandé que de nouvelles améliorations soient apportées à l'interface s'appuyant sur les principes ci-après pour décider de l'ordre de priorité:

a) Poursuivre l'actualisation des données relatives aux GES communiquées par les Parties visées à l'annexe I dans leurs inventaires nationaux et par les Parties non visées à l'annexe I dans leurs communications nationales;

b) Continuer à développer et améliorer les procédures d'assurance qualité/contrôle qualité afin de réduire au minimum les erreurs, les incohérences et les lacunes dans l'interface;

c) Étudier comment il serait possible de mettre à jour plus fréquemment l'interface pour corriger les erreurs;

d) Inclure des informations extraites de la base de données de compilation et de comptabilisation mentionnée au paragraphe 85 ci-dessus.

87. Le SBSTA a décidé d'examiner, à sa trente-troisième session, les questions relatives à l'interface pour faire le point des progrès accomplis et déterminer les prochaines étapes.

<sup>35</sup> FCCC/SBSTA/2007/4, par. 65.

<sup>36</sup> Comme dans la note 35 ci-dessus.

<sup>37</sup> FCCC/SBSTA/2007/16, par. 75.

<sup>38</sup> FCCC/SBSTA/2007/16, par. 74.

<sup>39</sup> FCCC/KP/CMP/2008/11, par. 80.

## **C. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux**

(Point 7 c) de l'ordre du jour

### **1. Délibérations**

88. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances, tenues les 1<sup>er</sup> et 10 juin, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants des secrétariats de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI).

89. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA est convenu que la Présidente rédigerait des conclusions et les lui présenterait à sa 3<sup>e</sup> séance.

90. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné les conclusions<sup>40</sup> proposées par la Présidente et les a adoptées telles que modifiées au cours de la séance.

### **2. Conclusions**

91. Le SBSTA a pris note des renseignements communiqués par les secrétariats de l'OACI et de l'OMI au sujet des travaux relatifs aux émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux qui étaient en cours dans le cadre de leurs organisations respectives, ainsi que des réactions que ces renseignements ont suscitées de la part des représentants des Parties.

92. Le SBSTA a invité les secrétariats de l'OACI et de l'OMI à lui faire part, à ses sessions futures, des résultats des travaux des deux organisations sur cette question.

## **D. Lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre**

(Point 7 d) de l'ordre du jour

### **1. Délibérations**

93. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, tenues les 2 et 10 juin, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2009/MISC.3. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie. Une déclaration a aussi été faite par un représentant du GIEC.

94. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question lors de consultations informelles organisées par la Présidente, avec le concours de M<sup>me</sup> Riitta Pipatti (Finlande) et de M. Hongwei Yang (Chine). À la 3<sup>e</sup> séance, M<sup>me</sup> Pipatti a rendu compte de ces consultations.

95. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>41</sup> proposées par la Présidente.

### **2. Conclusions**

96. Le SBSTA a rappelé qu'à sa vingt-quatrième session, le GIEC lui avait communiqué les *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*

---

<sup>40</sup> Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2009/L.3.

<sup>41</sup> Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2009/L.11.

(ci-après dénommées Lignes directrices 2006 du GIEC)<sup>42</sup>, comme il le lui avait demandé à sa dix-septième session.

97. À sa vingt-sixième session, le SBSTA avait décidé de poursuivre son examen des Lignes directrices 2006 du GIEC à sa trentième session et avait encouragé les Parties en mesure de le faire à se familiariser avec celles-ci<sup>43</sup>. Le SBSTA a accueilli avec intérêt les observations reçues par la suite des Parties au sujet de l'expérience acquise dans l'application de ces lignes directrices. Ces observations portaient également sur les éléments complémentaires à prendre en considération en vue de la révision future des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels» (ci-après dénommées Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I) ainsi que sur des éléments ayant trait aux Lignes directrices 2006 du GIEC. Les observations en question sont consignées dans le document FCCC/SBSTA/2009/MISC.3.

98. Le SBSTA a constaté que les Lignes directrices 2006 du GIEC contenaient les méthodes scientifiques les plus récentes permettant d'estimer les émissions par les sources et les absorptions par les puits de gaz à effet de serre (GES) non réglementés par le Protocole de Montréal et a reconnu que les Parties s'étaient familiarisées avec ces Lignes directrices. Il a également constaté que les informations figurant dans les Lignes directrices 2006 du GIEC permettent aux Parties d'améliorer encore la qualité de leurs inventaires de GES. Il a en outre reconnu qu'il fallait résoudre les questions méthodologiques découlant des Lignes directrices 2006 du GIEC, notamment celles qui sont énumérées dans l'annexe, en vue de la notification des émissions et des absorptions anthropiques de GES au titre de la Convention.

99. Le SBSTA est convenu que, pour que les Parties visées à l'annexe I puissent appliquer les Lignes directrices 2006 du GIEC, il faudrait réviser les Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I, y compris les tableaux du cadre commun de présentation (CRF), en prenant en considération les questions méthodologiques mentionnées ci-dessus au paragraphe 98.

100. En vue d'une révision des Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I, le SBSTA a également constaté qu'il fallait tenir compte des travaux envisagés au titre de la Convention.

101. Le SBSTA est convenu de lancer en 2010 un programme de travail concernant la révision des Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I, y compris les tableaux du CRF, de façon à pouvoir recommander à la Conférence des Parties d'adopter des directives révisées qui seraient effectivement appliquées à compter de 2015.

102. Le SBSTA est convenu de la portée du programme de travail, portant sur la révision des Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I et sur l'examen des questions méthodologiques liées aux procédures de notification utilisant les Lignes directrices 2006 du GIEC, comme indiqué dans l'annexe II.

103. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, pour le 15 février 2010, leurs vues sur les questions ci-après, qui seraient rassemblées dans un document de la série MISC:

<sup>42</sup> <http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/index.htm>.

<sup>43</sup> FCCC/SBSTA/2007/14, par. 55 et 56.

- a) Processus et calendrier à prévoir pour l'exécution du programme de travail mentionné ci-dessus au paragraphe 101;
- b) Questions liées à la révision des Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I;
- c) Questions méthodologiques liées aux procédures de notification utilisant les Lignes directrices 2006 du GIEC;
- d) Secteurs dans lesquels le SBSTA peut envisager d'inviter le GIEC à effectuer des travaux supplémentaires et à contribuer au programme de travail.

104. Le SBSTA a demandé au secrétariat de faire une synthèse de ces contributions dans un rapport à examiner à sa trente-deuxième session.

105. Le SBSTA a également demandé au secrétariat d'organiser en 2010, sous réserve de la disponibilité de ressources, deux ateliers sur ce programme de travail, l'un au premier semestre de l'année, l'autre au deuxième semestre. Le premier atelier serait consacré aux aspects essentiels de la révision des Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I, tandis que le second porterait sur les questions méthodologiques liées aux procédures de notification utilisant les Lignes directrices 2006 du GIEC. Les deux ateliers prendraient en compte les éléments envisagés dans les contributions mentionnées ci-dessus au paragraphe 103 ainsi que les observations figurant dans le document FCCC/SBSTA/2009/MISC.3.

106. Le SBSTA a invité les Parties visées à l'annexe I en mesure de le faire à fournir un appui financier pour l'organisation de ces ateliers.

107. Le SBSTA a noté la nécessité de renforcer les capacités pour faciliter l'utilisation des Lignes directrices 2006 du GIEC par toutes les Parties. Il a également pris note des travaux du GIEC qui contribuent à faciliter l'utilisation de ces Lignes directrices, notamment ses efforts visant à élaborer un logiciel applicable aux inventaires et la création de la base de données sur les coefficients d'émission<sup>44</sup>. Il a invité le GIEC et les autres organismes compétents à intensifier leurs efforts dans ce domaine, notamment sur les éléments du programme de travail présenté dans l'annexe II.

## VIII. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

(Point 8 de l'ordre du jour)

### A. Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbure-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbure-23 (HFC-23)

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

108. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, les 2 et 10 juin, respectivement. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie.

109. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par la Présidente, avec le concours de M. Samuel Adejuwon (Nigéria). À la 3<sup>e</sup> séance, la Présidente, en l'absence de M. Adejuwon et parlant en son nom, a dit que ces consultations n'avaient pas abouti. En application de l'article 16

<sup>44</sup> <http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/EFDB/main.php>.

du projet de règlement intérieur en vigueur, il a été décidé de renvoyer ce point à la trente et unième session du SBSTA.

## **B. Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre**

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

110. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, les 2 et 10 juin, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties. Une déclaration a été également faite au nom des ONG du monde des affaires et de l'industrie.

111. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu que la Présidente tiendrait des consultations sur cette question et lui présenterait un projet de conclusions à sa 3<sup>e</sup> séance.

112. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>45</sup> proposées par la Présidente.

### **2. Conclusions**

113. Le SBSTA a pris note de la décision 2/CMP.4, dans laquelle le Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP) a été prié d'évaluer les incidences de l'inclusion éventuelle du piégeage et du stockage du dioxyde d

e carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du MDP, en tenant compte des aspects techniques, méthodologiques et juridiques, et de faire rapport à ce sujet à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa cinquième session.

114. Le SBSTA a invité les Parties qui le souhaitent à communiquer au secrétariat, pour le 28 septembre 2009 au plus tard, des vues complémentaires sur les questions ayant un rapport avec l'étude du piégeage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du MDP, pour que le secrétariat puisse les rassembler dans un document de la série MISC.

115. Le SBSTA est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa trente et unième session.

## **C. Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre**

(Point 8 c) de l'ordre du jour provisoire)

116. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, tenues les 2 et 10 juin, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. Une déclaration a aussi été faite par un représentant du GIEC.

117. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par la Présidente, avec le concours de M. Michael Gytarsky (Fédération de Russie). À la 3<sup>e</sup> séance, M. Gytarsky a dit que ces consultations

---

<sup>45</sup> Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2009/L.12.

n'avaient pas abouti. En application de l'article 16 du projet de règlement intérieur en vigueur, il a été décidé de renvoyer ce point à la trente et unième session du SBSTA.

## **IX. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto**

(Point 9 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

118. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, les 2 et 10 juin, respectivement.

119. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question en même temps que le point de l'ordre du jour du SBI intitulé «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto» dans le cadre d'un groupe de contact commun coprésidé par M. Eduardo Calvo Buendia (Pérou) et M<sup>me</sup> Kristin Tilley (Australie). À la 3<sup>e</sup> séance, M<sup>me</sup> Tilley a rendu compte des consultations menées dans ce cadre.

120. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>46</sup> proposées par la Présidente.

### **2. Conclusions**

121. Un groupe de contact commun a été constitué pour examiner le point de l'ordre du jour du SBSTA intitulé «Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto» et le point de l'ordre du jour du SBI intitulé «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto» à la trentième session du SBSTA et du SBI. Lors de la création de ce groupe de contact, les Présidentes du SBSTA et du SBI ont donné pour instructions de consacrer autant de temps à l'examen de chaque point.

122. Le SBSTA et le SBI sont convenus de poursuivre leurs discussions sur ces questions au sein d'un groupe de contact commun qu'ils constitueraient à leur trente et unième session. Ils sont convenus de reprendre l'examen de ces questions à leur trente et unième session sur la base du projet de texte figurant dans l'annexe III.

## **X. Coopération avec les organisations internationales compétentes**

(Point 10 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

123. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, tenues les 2 et 10 juin, respectivement. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie. Une déclaration a aussi été faite par les représentants du secrétariat de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (le «secrétariat de l'ozone»), du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et du GIEC.

124. À sa 2<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu que la Présidente rédigerait des conclusions et les lui présenterait à sa 3<sup>e</sup> séance.

---

<sup>46</sup> Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2009/L.10.

125. À sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions<sup>47</sup> proposées par la Présidente.

## 2. Conclusions

126. Le SBSTA a pris note de la déclaration du Secrétaire exécutif sur les activités de coopération et les efforts entrepris par des entités des Nations Unies et des organisations intergouvernementales pour faire face aux changements climatiques et contribuer aux travaux découlant de la Convention, notamment des activités menées dans le cadre du Groupe mixte de liaison entre la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

127. Le SBSTA a également pris note des déclarations faites par des représentants du secrétariat de l'ozone, du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et du GIEC, au sujet des activités et des efforts de ces organisations visant à faire face aux changements climatiques, ainsi que de leurs contributions aux travaux effectués au titre de la Convention.

128. S'agissant des informations communiquées par le Secrétaire exécutif, le SBSTA a demandé au secrétariat d'élaborer, avant les sessions auxquelles ce point de l'ordre du jour est examiné, un document d'information récapitulant les activités de coopération pertinentes pour permettre aux Parties d'émettre un avis sur ce sujet, le cas échéant.

## XI. Questions diverses

(Point 11 de l'ordre du jour)

129. Aucune autre question n'a été soulevée.

## XII. Rapport de la session

(Point 12 de l'ordre du jour)

130. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 10 juin, le SBSTA a examiné et adopté le projet de rapport de sa trentième session<sup>48</sup>. À la même séance, sur proposition de la Présidente, le SBSTA a autorisé le Rapporteur à achever le rapport, avec le concours du secrétariat et sous la direction de la Présidente.

## XIII. Clôture de la session

131. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 10 juin, le représentant du Secrétaire exécutif a communiqué au SBSTA une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées. Conformément au paragraphe 20 de la décision 16/CP.9, le Secrétaire exécutif est prié de donner aux Parties une indication des incidences administratives et budgétaires des décisions<sup>49</sup> lorsque ces incidences ne peuvent pas être couvertes par les ressources disponibles au titre du budget de base.

<sup>47</sup> Adoptées sous la cote FCCC/SBSTA/2009/L.5.

<sup>48</sup> Adopté sous la cote FCCC/SBSTA/2009/L.1.

<sup>49</sup> Bien que la décision 16/CP.9 se réfère à des «décisions», elle porte aussi sur les incidences des conclusions des organes subsidiaires.

132. À sa trentième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'entreprendre des activités qui ont des incidences administratives et budgétaires. La plupart de ces activités pourraient être financées par le budget de base ou des ressources qui figuraient déjà dans les prévisions budgétaires initiales du secrétariat au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Néanmoins, le secrétariat avait été prié, au titre du point 7 d) de l'ordre du jour intitulé «Questions méthodologiques relevant de la Convention: Lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre», d'organiser en 2010 deux ateliers, correspondant à des dépenses non prévues de 120 000 dollars des États-Unis environ.

133. À la même séance, la Présidente a remercié les représentants, les présidents des groupes de contact et les organisateurs de consultations informelles de leurs contributions.

134. Des déclarations de clôture ont été faites par trois Parties, dont l'un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom de l'Alliance des petits États insulaires et un au nom des PMA.

## Annexe I

### **Projet de texte de décision sur les principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement**

#### **[Projet de décision [-/CP.15]**

*Décision sur les principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement*

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant les décisions 1/CP.13 et 2/CP.13,*

*Reconnaissant l'importance de la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, ainsi que du rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement,*

*Notant les progrès accomplis par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique dans son programme de travail sur les questions méthodologiques liées à diverses démarches générales et mesures d'incitation positive,*

*Notant également la gamme des activités en cours et des efforts de coopération entrepris par les Parties et les organisations internationales, conformément aux paragraphes 1, 2, 3 et 5 de la décision 2/CP.13,*

*Reconnaissant la nécessité d'une participation pleine et effective des populations autochtones et des communautés locales, ainsi que la contribution potentielle de leurs connaissances, à la surveillance et à la notification des activités entreprises conformément à l'alinéa b iii) du paragraphe 1 de la décision 1/CP.13,*

*Reconnaissant l'importance de promouvoir une gestion durable des forêts et ses retombées favorables, notamment la biodiversité, qui peuvent compléter les buts et objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents,*

*Notant les expériences et les enseignements tirés des activités et des efforts actuellement menés en matière de renforcement des capacités, de mise à l'essai des méthodologies et de suivi des approches, ainsi que des diverses démarches générales et mesures d'incitation positive [, notamment celles inspirées par les directives indicatives contenues dans l'annexe de la décision 2/CP.13],*

1. *Prie les pays en développement parties, sur la base du travail mené sur les questions méthodologiques évoqué aux paragraphes 7 et 11 de la décision 2/CP.13, de tenir compte des directives ci-après s'appliquant aux activités envisagées dans la décision 2/CP.13, et sans préjuger de toutes les autres décisions pertinentes que la Conférence des Parties pourra adopter [, en particulier celles ayant trait aux mesures et à la notification]:*

a) [Identifier les déterminants et les activités au sein d'un pays qui aboutissent à la réduction des émissions, l'augmentation des absorptions et la stabilisation des stocks de carbone dans le secteur de la foresterie;]

b) Utiliser des orientations et directives les plus récentes adoptées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le cas échéant, comme base pour l'estimation [, le cas échéant,] des émissions anthropiques de gaz à effet de serre par les sources et des absorptions par les puits liées à l'état des forêts, des stocks de carbone forestiers et des variations des superficies forestières;

c) Mettre en place, eu égard aux circonstances et capacités propres à chaque pays, [des systèmes [nationaux] solides et transparents de surveillance [des forêts][<sup>1</sup>] et, le cas échéant, des systèmes infranationaux faisant partie intégrante des systèmes de surveillance nationaux qui] [des systèmes de surveillance des forêts qui]:

i) Recourent à la fois à la télédétection et à des mesures au sol pour l'inventaire du carbone forestier en vue de l'estimation, le cas échéant, des émissions anthropiques de gaz à effet de serre par les sources et des absorptions par les puits liées à l'état des forêts, des stocks de carbone forestiers et des variations des superficies forestières;

ii) Fournissent des estimations qui soient transparentes, cohérentes, les plus exactes possibles et qui réduisent les facteurs d'incertitude, après prise en compte des capacités et moyens propres à chaque pays;

iii) [Faire en sorte que ces systèmes de surveillance et leurs résultats puissent faire l'objet d'une évaluation indépendante comme convenu par la Conférence des Parties;]

2. [Reconnaît que des travaux plus poussés du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat seront peut-être nécessaires, en fonction de toutes les décisions pertinentes que la Conférence des Parties pourra adopter, pour fournir des directives supplémentaires sur l'application de méthodologies pour l'estimation des émissions anthropiques de gaz à effet de serre par les sources et des absorptions par les puits liées à l'état des forêts, des stocks de carbone forestiers et des variations des superficies forestières;]

3. *Encourage*, selon qu'il conviendra, l'élaboration de directives en vue de la participation effective des populations autochtones et des communautés locales au suivi et à la notification;

4. *Encourage* toutes les Parties en mesure de le faire à appuyer et à renforcer les capacités des pays en développement pour recueillir des données, accéder à des données et les analyser, les interpréter en vue de réaliser des estimations;

5. [Reconnaît que [les pays en développement, au moment d'établir] [les méthodologies visant à établir] les niveaux de référence des émissions et les niveaux de référence [nationaux] [devraient tenir] tiennent compte, [entre autres,] des conditions propres à chaque pays; de leurs capacités et moyens respectifs; des données historiques; [si des ajustements sont nécessaires pour calculer les tendances prévues des émissions à l'avenir]; des facteurs socioéconomiques pertinents; des déterminants du déboisement; et de

[<sup>1</sup> Compte tenu, le cas échéant, des indications sur la prise en compte systématique des terres émergées données par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat dans son «*Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry*» (Guide des bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie).]

la législation des politiques et des mesures en vigueur, [ou de celles en cours d'élaboration], le cas échéant;]

6. *Invite* les Parties à échanger les enseignements tirés et les expériences acquises dans l'application des directives mentionnées au paragraphe 1 ci-dessus et dans l'annexe à la décision 2/CP.13 via la plate-forme Web sur le site de la Convention;

7. *Engage instamment* les organisations internationales, organisations non gouvernementales et parties prenantes concernées à intégrer et coordonner leurs efforts pour éviter qu'ils ne se chevauchent et pour renforcer les synergies dans la mise en œuvre des activités se rapportant à la décision 2/CP.13.]

## Annexe II

### **Éléments du programme de travail concernant la révision des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels»**

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique a recensé tout un éventail de questions liées à la révision des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels» (ci-après dénommées Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I) et de questions méthodologiques liées aux procédures de notification utilisant les *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* (ci-après dénommées Lignes directrices 2006 du GIEC), comme indiqué au paragraphe 97 du présent document.
2. La révision des Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I devrait tenir compte, entre autres, des éléments ci-après:
  - a) Cohérence des séries chronologiques et nouveaux calculs au regard de l'application des méthodes présentées dans les Lignes directrices 2006 du GIEC;
  - b) Communication obligatoire et non obligatoire de données;
  - c) Gaz devant être notifiés par les Parties (émissions indirectes et gaz supplémentaires);
  - d) Secteurs et catégories de sources/puits;
  - e) Présentation des totaux nationaux;
  - f) Révision des tableaux du cadre commun de présentation;
  - g) Liens entre la notification des inventaires et un système national d'inventaire;
  - h) Rapports entre les Lignes directrices 2006 du GIEC et les lignes directrices antérieures du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat<sup>1</sup>;
  - i) Période transitoire à prévoir pour le passage des Directives FCCC actuelles aux directives FCCC révisées pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I, notamment la latitude à accorder, conformément au paragraphe 6 de l'article 4 de la Convention, aux Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont en transition vers une économie de marché;
  - j) Plan d'ensemble et éléments des rapports nationaux d'inventaire.
3. Les questions méthodologiques liées aux procédures de notification utilisant les Lignes directrices 2006 du GIEC devraient, entre autres, englober les aspects ci-après:

<sup>1</sup> Notamment la version révisée 1996 des Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, le rapport sur les bonnes pratiques et la gestion des incertitudes dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre et le Guide des bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie.

- a) Questions intéressant l'agriculture, la foresterie et d'autres utilisations des terres, qui sont liées à la notification des émissions et des absorptions anthropiques, notamment: traitement des émissions et des absorptions résultant de perturbations naturelles; variabilité interannuelle entre les Lignes directrices 2006 du GIEC, le Guide des bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie, et la version révisée 1996 des Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre; et indicateurs indirects des terres exploitées;
- b) Piégeage et stockage du dioxyde de carbone;
- c) Solutions possibles pour mettre à jour ou ajouter des paramètres par défaut;
- d) Émissions indirectes de dioxyde de carbone et d'oxyde nitreux;
- e) Élaboration d'un guide des bonnes pratiques pour l'utilisation et la notification des méthodes de niveau 3.

## Annexe III

[English only]

### **Text for further consideration by the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice and the Subsidiary Body for Implementation**

#### **Matters relating to Article 2, paragraph 3, of the Kyoto Protocol**

1. [The Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice (SBSTA) [and the Subsidiary Body for Implementation (SBI)] welcomed the constructive exchange of views on addressing issues relevant to Article 2, paragraph 3, of the Kyoto Protocol and on the efforts being made under the SBSTA with regard to opportunities for action to improve implementation of Article 2, paragraph 3.

2. The SBSTA [and the SBI] emphasized that better understanding of these issues is essential in order to strive to minimize the adverse effects [of [the implementation of policies and measures] [commitments under the Kyoto Protocol, in particular those] under Article 2, paragraph 3, [and Article 3, paragraph 14,] of the Kyoto Protocol], in particular for [the poorest and most vulnerable country Parties that are the least capable of addressing them] [those countries identified in Article 4, paragraphs 8, 9 [and 10], of the Convention taking into account Article 3 of the Convention].

3. The SBSTA [and the SBI] noted the need [to continue] to share information on the nature of [adverse] impacts of

Option 1: [response measures experienced by Parties and the steps Parties are taking to minimize any negative impacts]

Option 2: [the implementation of policies and measures under Article 2 [and 3] of the Kyoto Protocol on other Parties, especially developing country Parties, in particular those identified in Article 4, paragraphs 8 and 9, of the Convention, as well as the steps Parties included in Annex I to the Convention are taking to strive to minimize these adverse impacts].

3 *bis*. The SBSTA [and the SBI] noted that national communications under Article 12, paragraph 1, of the Convention would be an appropriate means for sharing the information referred to in paragraph 3 above.

3 *ter*. The SBSTA [and the SBI] also noted the work of the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) on international spillover effects as described in its Fourth Assessment Report. [It invited the IPCC to [assess this issue further in its Fifth Assessment Report.] [provide, in its Fifth Assessment Report, further information on these effects[, including on actual adverse impacts of the commitments mentioned in Article 3, paragraph 1, of the Kyoto Protocol on other Parties and possible measures to minimize them.]

4. The SBSTA [and the SBI] acknowledged related discussions under other UNFCCC bodies such as the Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention and the Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto Protocol, and encouraged Parties to ensure coordination of activities and information across the bodies in order to [ensure a coherent and consistent approach to] better address the issues mentioned in paragraph 2 above.

5. The SBSTA [and the SBI] noted that further discussion is needed on this matter, and invited Parties and relevant organizations to submit to the secretariat, by XXX, further information and views on issues relevant to Article 2, paragraph 3, [and Article 3, paragraph 14,] of the Kyoto Protocol. [The SBSTA [and the SBI] invited Parties, in their submissions, to [consider how Parties can best strive to minimize adverse impacts. This could] include information on possible methodologies, tools and models for the assessment of these impacts on the countries mentioned in paragraph 2 above].
6. The SBSTA [and the SBI] requested the secretariat to compile the submissions referred to in paragraph 5 above into a miscellaneous document for its consideration.
7. [Noting the complexities of assessing the attribution and causation of the [adverse] impacts of policies and measures,] the SBSTA [and the SBI] agreed to continue its consideration of these issues at its XX session, including consideration of the need for a [joint] workshop to share further information among Parties and relevant experts and the information contained in the submissions referred to in paragraph 5 above.
- 7 *bis*. The SBSTA requested the secretariat to organize, before the [sixth session] of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol, a workshop to explore tools and methodologies, including modelling tools, to help analyse and assess the adverse impact of policies and measures undertaken by Parties included in Annex I to the Convention, involving guidance by relevant experts.]

## Annexe IV

### Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa trentième session

#### Documents établis pour la session

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| FCCC/SBSTA/2009/1                    | Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif   |
| FCCC/SBSTA/2009/2                    | Rapport sur la réunion d'experts consacrée aux questions méthodologiques concernant les niveaux d'émission de référence et les niveaux de référence. Note du secrétariat   |
| FCCC/SBSTA/2009/INF.1                | Second synthesis report on technology needs identified by Parties not included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat   |
| FCCC/SBSTA/2009/INF.2                | Activities relating to the review of information submitted by Annex I Parties under the Convention on greenhouse gas emission inventories, including the training of review experts, planning and conduct of the reviews, organization of lead reviewers' meetings and further development of the greenhouse gas information system. Note by the secretariat |
| FCCC/SBSTA/2009/INF.3                | Progress made in implementing activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Note by the secretariat  |
| FCCC/SBSTA/2009/MISC.1 et Add.1 et 2 | Issues relating to indigenous people and local communities for the development and application of methodologies. Submissions from Parties  |
| FCCC/SBSTA/2009/MISC.2 et Add.1 et 2 | Information on experiences and views on needs for technical and institutional capacity-building and cooperation. Submissions from Parties  |
| FCCC/SBSTA/2009/MISC.3               | Experience with and considerations relating to the 2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories, and further considerations relating to the future revision of the UNFCCC reporting guidelines for Annex I Parties. Submissions from Parties   |
| FCCC/SBSTA/2009/MISC.4               | Approaches to and experiences in integrating and expanding adaptation planning and action at national, subnational, community and local levels, and lessons learned, good practices, gaps, needs, and barriers and constraints to adaptation. Submissions from Parties and relevant organizations  |
| FCCC/SBSTA/2009/MISC.5               | Developments in research activities relevant to the needs of the Convention. Submissions from regional and international climate change research programmes and organizations  |
| FCCC/SBSTA/2009/MISC.6               | Measures, methodologies and tools for increasing economic resilience to climate change and reducing reliance on vulnerable economic sectors. Submissions from Parties and relevant organizations   |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| FCCC/SBSTA/2009/MISC.7       | Report on progress with the Global Climate Observing System implementation plan. Submission from the secretariat of the Global Climate Observing System  |
| FCCC/SBSTA/2009/MISC.7/Add.1 | Report on progress with the Global Climate Observing System implementation plan. Submission from the secretariat of the Global Climate Observing System. Addendum. Synthesis report on national information on systematic observations for climate   |
| FCCC/SBSTA/2009/MISC.8       | Assessment of the status of the development of standards for essential climate variables in the terrestrial domain and development of a framework for climate-related terrestrial observations: Update on progress. Revised submission from the secretariat of the Global Terrestrial Observing System |
| FCCC/SBSTA/2008/MISC.11      | Updated report by the Committee on Earth Observation Satellites on progress by space agencies involved in global observations in implementing actions in response to the Global Climate Observing System implementation plan. Submission from the Committee on Earth Observation Satellites            |
| FCCC/SB/2009/1 et Summary    | Indicateurs de résultats pour suivre et évaluer l'efficacité de l'application du cadre pour le transfert de technologies. Projet de rapport du Président du Groupe d'experts du transfert de technologies  |
| FCCC/SB/2009/2 et Summary    | Recommandations concernant les futures options de financement pour renforcer la mise au point, le déploiement, la diffusion et le transfert de technologies au titre de la Convention. Rapport du Président du Groupe d'experts du transfert de technologies   |
| FCCC/SB/2009/3 et Summary    | Document relatif à une stratégie à long terme (après 2012), assortie d'approches sectorielles, pour faciliter la mise au point, le déploiement, la diffusion et le transfert de technologies dans le cadre de la Convention. Rapport du Président du Groupe d'experts du transfert de technologies     |
| FCCC/TP/2009/1               | Cost of implementing methodologies and monitoring systems relating to estimates of emissions from deforestation and forest degradation, the assessment of carbon stocks and greenhouse gas emissions from changes in forest cover, and the enhancement of forest carbon stocks. Technical paper        |
| FCCC/SBSTA/2009/L.1          | Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa trentième session   |
| FCCC/SBSTA/2009/L.2          | Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Projet de conclusions proposé par la Présidente  |
| FCCC/SBSTA/2009/L.3          | Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux. Projet de conclusions proposé par la Présidente  |
| FCCC/SBSTA/2009/L.4          | Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre. Projet de conclusions proposé par la Présidente  |
| FCCC/SBSTA/2009/L.5          | Coopération avec les organisations internationales compétentes. Projet de conclusions proposé par la Présidente  |
| FCCC/SBSTA/2009/L.6          | Recherche et observation systématique. Projet de conclusions   |

|                           |  |
|---------------------------|--|
|                           | proposé par la Présidente  |
| FCCC/SBSTA/2009/L.6/Add.1 | Recherche et observation systématique. Projet de conclusions proposé par la Présidente. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique   |
| FCCC/SBSTA/2009/L.7       | Examen des informations relatives aux inventaires des gaz à effet de serre notifiés par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et besoins de formation correspondants. Projet de conclusions proposé par la Présidente   |
| FCCC/SBSTA/2009/L.7/Add.1 | Examen des informations relatives aux inventaires des gaz à effet de serre notifiés par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et besoins de formation correspondants. Projet de conclusions proposé par la Présidente. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique |
| FCCC/SBSTA/2009/L.8       | Mise au point et transfert de technologies. Projet de conclusions proposé par la Présidente  |
| FCCC/SBSTA/2009/L.9       | Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures. Projet de conclusions proposé par la Présidente   |
| FCCC/SBSTA/2009/L.10      | Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par la Présidente  |
| FCCC/SBSTA/2009/L.11      | Lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Projet de conclusions proposé par la Présidente   |
| FCCC/SBSTA/2009/L.12      | Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre. Projet de conclusions proposé par la Présidente   |

### **Autres documents dont le SBSTA était saisi**

|                   |  |
|-------------------|--|
| FCCC/SBSTA/2008/6 | Rapport de la vingt-neuvième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Poznan du 1 <sup>er</sup> au 10 décembre 2008 |
| FCCC/SBI/2008/8   | Rapport de la vingt-neuvième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tenue à Poznan du 1 <sup>er</sup> au 10 décembre 2008                         |